



Seine-Maritime

Aide à la vie scolaire. Pas de salaire, pas de contrat... les raisons de leur colère

Les Accompagnants d'élèves en situation de handicap connaissent un début d'année galère. Sans contrat, beaucoup d'entre eux ne touchent pas de salaires malgré un ordre d'affectation. À Dieppe, l'association AESH 76 fait entendre sa colère.

Imaginez un monde où il faut se lever pour aller travailler en sachant pertinemment que vous ne serez pas payé à la fin du mois. Une situation ubuesque que vit depuis la rentrée de septembre une grande majorité des AESH, les accompagnants d'élèves en situation de handicap de France.

À Dieppe, les huit AESH de l'école Sonia-Delaunay, qui ont récemment créé la première association regroupant les membres de leur profession en France, ne sont pas épargnés par le phénomène. « **Si l'on vient travailler, c'est uniquement pour les enfants** » soupire l'une d'entre elles, qui n'a pas été payée depuis le mois de septembre.

Un bug informatique

Sur les huit professionnels de l'école Delaunay, ils sont trois à n'avoir pas encore été rémunérés. « **Ce qui est incroyable, c'est que nous sommes employés par l'État** » note Lysiane, la présidente de l'association AESH 76. L'État, un employeur toujours difficile à joindre et qui n'apporte pas vraiment d'explication satisfaisante à la situation. « **On nous a expliqué qu'il y a eu un bug informatique au moment de l'émission des contrats**, détaille Lysiane. **Le module de gestion des paies a également été touché.** »

Ce dysfonctionnement a ainsi empêché l'émission des contrats et sans contrat, pas de rémunération. Paradoxe supplémentaire, les AESH de l'école Delaunay ont bien reçu des mails d'affectation dans des écoles. « **Mais sans contrat signé, certains établissements peuvent nous refuser et c'est ce qui m'est arrivé une fois** » commente une autre AESH de l'école dieppoise. Et les problèmes ne s'arrêtent pas là.

« **Sans contrat, on ne peut entreprendre aucunes démarches administratives habituelles** » assure Jennifer. Impossible de réclamer à Pôle emploi un complément de salaire pour ceux qui ne travaillent pas à temps plein, par exemple. Et puis, il y a tout simplement les galères du quotidien à gérer en plus. « **La plupart d'entre nous sommes des familles monoparentales, et il faut bien faire vivre nos enfants** » ajoute Jennifer.

Lorsque les AESH parviennent à contacter l'Éducation nationale, ils n'obtiennent pas plus de précisions. « **Nous avons eu plusieurs dates. La dernière c'est que le 26 octobre, la grande partie du problème pourrait être réglé** » explique Lysiane. Mais là encore le conditionnel doit rester de mise.

En attendant, certains perçoivent une petite rémunération sous forme d'acompte ou même d'avance qu'il leur faudra rembourser. Vendredi 11 octobre, une AESH de l'école Delaunay a reçu une avance de 671 € qu'on lui demande de rembourser une fois qu'elle aura perçu son salaire sur la paye de novembre. « **Si l'on était dans le privé, les gens auraient arrêté de travailler mais nous ne le pouvons pas** » poursuit Lysiane.

Des avances à rembourser

Pour ajouter à l'imbrroglio, les AESH sont obligés de se rendre à des formations à Saint-Étienne-du-Rouvray alors qu'il n'y a pas de contrat. Si jamais ils venaient à manquer ce rendez-vous, cela pourrait être considéré comme un abandon de poste.

Aujourd'hui, les AESH ont reçu le soutien de la CGT éducation qui a fait une demande d'aide sociale auprès... de l'Éducation nationale. Mais tous sont inquiets pour l'avenir. « **Chaque année il y a des problèmes à la rentrée mais à ce point-là, c'est rare. Nous arrivons en période de Noël, il va falloir payer les frais bancaires, les agios et puis dire à nos enfants qu'on ne pourra pas faire la fête** » conclut Jennifer.

A. BdC.



Les accompagnants d'élèves en situation de handicap de l'école Delaunay à Dieppe vivent une situation compliquée. Sans contrat signé, certains ne sont pas payés depuis la rentrée de septembre.